



Saint-Antoine-sur-Richelieu

ROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, convoquée à 20 h, le mardi 24 mai 2022 et sera en présentiel dans la Salle Julie-Daoust, située au 1060, rue du Moulin-Payet, à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Sont présents :

Le maire, monsieur Jonathan Chalifoux

Messieurs les conseillers :

Monsieur David Cormier, conseiller #1;
Monsieur Germain Pitre, conseiller #2
Monsieur Louis-Philippe Laprade, conseiller #3;
Monsieur Réjean Collette, conseiller #4;
Monsieur Robert Mayrand, conseiller # 6.
Monsieur Marc-André Girard-Provost, conseiller #5

Est également présente à la séance, madame:

Cynthia Bossé, directrice générale.

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Jonathan Chalifoux, et ce, conformément à l'article 147 du *Code municipal du Québec*.

1. Séance extraordinaire

2022-05-167

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance;

CONSIDÉRANT L'avis public du 20 mai 2022 en lien avec la séance extraordinaire du 24 mai 2022 à 20 h;

CONSIDÉRANT LES consignes sanitaires gouvernementales en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter que la présente séance soit tenue en présentiel dans la Salle Julie-Daoust, situé au 1060, rue du Moulin-Payet à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

La séance extraordinaire du 24 mai 2022 est ouverte par le maire à 20 h.

ADOPTÉE

2022-05-168

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost et résolu à l'unanimité des conseillers que soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE

Administration

3. Réfection de l'édifice localisé au 1028, rue du Rivage –
Demande d'aide financière au programme PRACIM

Point retiré

4. Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures
municipales (PRACIM) - 1028, rue du Rivage (ancien
presbytère)

2022-05-169

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) Volet 1 - Projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire; vise à soutenir l'amélioration, l'ajout, le remplacement et le maintien de bâtiments municipaux de base, qu'ils aient une vocation municipale ou communautaire dans le but de résoudre des problématiques importantes associées à leur état;

CONSIDÉRANT QUE l'édifice municipal multifonctionnelle localisé au 1028, rue du Rivage a des problématiques importantes associées à son état notamment au niveau de la structure et de l'enveloppe extérieure;

CONSIDÉRANT les rapports d'expertises suivants :

- Carnet de Santé en Mécanique et Électricité, Keven Blondin – Nadeau Blondin Lortie architectes - 2021-05-11;
- Rapport d'expertise de la Maison, Christophe Dory, ingénieur, Belada inc. réalisé le 2021-03-11;
- Carnet de Santé – dossier architecte 2021-11701- Nadeau Blondin Lortie architectes – 2021-07-09;
- Évaluation du bâtiment – Étude préliminaire – Daniel Cournoyer, Architecte – 2018-09-14;

CONSIDÉRANT QUE préalablement à toute confirmation d'aide financière par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, un projet doit faire l'objet d'une présélection par le Ministère et que les demandes sont présélectionnées à trois périodes dans l'année, soit en janvier, en mai et en septembre, dans le respect de l'enveloppe budgétaire annuelle;

CONSIDÉRANT QUE le programme pourrait accorder une aide pouvant atteindre 65% du coût des travaux admissibles;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

QUE soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale à produire une demande pour et au nom de la Municipalité ainsi qu'à signer tous les documents afférents.

ADOPTÉE

Transport et travaux publics

5. **Tracteur Kubota - Acquisition - Déneigement**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité effectuera, en régie interne, le déneigement, des trottoirs, des stationnements et de toutes les places publiques municipales ainsi qu'elle tondra les gazons et entretiendra les parcs et terrains de jeux;

CONSIDÉRANT QUE les économies de coûts réalisés par la réalisation des travaux en régie interne compensent pour l'acquisition d'un tracteur multifonctionnel et que le service à la population sera amélioré;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 2021-001 intitulé « Règlement relatif à la gestion contractuelle de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu » et la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (L.Q. 2017 c. 13);

CONSIDÉRANT la demande prix auprès de fournisseurs de la région soit :

- Aubin & St-Pierre inc. - New Kubota #LX3310HSDCC 30.8HP DSL HST-3 4WD – tracteur à cabine et incluant l'équipement requis pour le déneigement et la tonte de gazon pour une somme de 66 070 \$, plus les taxes applicables;
- John Deere - 3046R 2022 (3046R - 3046R Tracteur) et incluant l'équipement requis pour le déneigement et la tonte de gazon pour une somme de 106 900 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE soit acquis le tracteur Kubota de l'entreprise Aubin & St-Pierre inc. pour une somme de 66 070 \$, incluant tout l'équipement mais excluant les taxes;

2022-05-170

QUE soit financé cet achat par le Fonds de roulement et ce, pour un terme de l'emprunt de 5 ans.

ADOPTÉE

6. Acquisition d'une rétrocaveuse usagée pour le service des travaux publics
-

Dossier reporté à une séance ultérieure

Vie culturelle, communautaire et bibliothèque

7. Fonds du Canada pour les espaces culturels : Maison de la culture Eulalie-Durocher
-

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire de l'édifice localisé au 1028, rue du Rivage (Maison de la culture Eulalie-Durocher);

CONSIDÉRANT les rapports d'expertises suivants :

- Carnet de Santé en Mécanique et Électricité, Keven Blondin – Nadeau Blondin Lortie architectes - 2021-05-11;
- Rapport d'expertise de la Maison, Christophe Dory, ingénieur, Belada inc. réalisé le 2021-03-11;
- Carnet de Santé – dossier architecte 2021-11701- Nadeau Blondin Lortie architectes – 2021-07-09;
- Évaluation du bâtiment – Étude préliminaire – Daniel Cournoyer, Architecte – 2018-09-14;

CONSIDÉRANT QUE des aménagements et des améliorations sont requises pour les locaux occupés par les organismes culturels sans buts lucratif et la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds du Canada pour les espaces culturels soutient des projets de construction ou de rénovation et l'acquisition d'équipement spécialisé et les études de faisabilité;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds du Canada pour les espaces culturels (FCEC) priorise :

- l'amélioration des conditions matérielles favorisant la collaboration, la création, la diffusion, la conservation et les expositions dans le domaine des arts et du patrimoine; et
- l'accroissement et la bonification de l'accès des Canadiens et des Canadiennes aux arts et à la culture;

CONSIDÉRANT QUE le FCEC réalise ces objectifs en soutenant :

- la construction ou la rénovation d'installations vouées aux arts ou au patrimoine, incluant les hubs créatifs;
- l'acquisition d'équipement spécialisé et le développement d'études de faisabilité pour la construction ou la rénovation

2022-05-171

d'installations vouées aux arts ou au patrimoine, incluant les hubs créatifs;

CONSIDÉRANT les résultats attendus du FCEC soient que les artistes, les créateurs et les professionnels du patrimoine aient accès à une infrastructure culturelle professionnelle; et que diverses expériences artistiques et patrimoniales soient disponibles dans une vaste gamme de communautés;

CONSIDÉRANT QUE les résultats à long terme du FCEC permettront aux Canadiens et aux Canadiennes de valoriser et d'utiliser les espaces consacrés aux arts et au patrimoine à des fins de collaboration, de création, de diffusion, de conservation et d'exposition dans leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière totale reçue du FCEC et des autres niveaux de gouvernement (fédéral, provincial, territorial et municipal) ne peut excéder 100 % du total des coûts liés à un projet;

CONSIDÉRANT QUE la participation du programme à un projet individuel se limite à 50 % du total des dépenses admissibles et que le montant maximal est établi selon le type de projet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE soit mandater madame Cynthia Bossé à présenter et à signer une demande au Fonds du Canada pour les espaces culturels pour la restauration et la rénovation de la maison de la Culture.

ADOPTÉE

8. Dépôt du rapport du service de la vie culturelle et communautaire pour le mois de mai 2022 et les prévisions de dépenses pour le mois de juin 2022
-

Le rapport de madame Marie-Claude Bouchard, responsable de la vie culturelle et communautaire, pour le mois de mai 2022 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisés les prévisions des dépenses pour la programmation d'été 2022 pour un montant de 8 700 \$, plus les taxes applicables, ce qui inclut :

- Programmation d'été régulière : 2 600 \$
- Entente de développement culturelle – « Jeudis de Ferdinand » – spectacle sur le Quai : 6 100 \$.

ADOPTÉE

Urbanisme

9. Acte de servitude pour les lots 4 834 119 et 4 834 137

CONSIDÉRANT la résolution 2021-09-321 qui autorisait la mairesse Chantal Denis à signer l'acte de servitude pour les lots 4 834 119 et 4 834 137;

CONSIDÉRANT QUE madame Chantal Denis mairesse sortante a été remplacée par monsieur Jonathan Chalifoux, maire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE monsieur Jonathan Chalifoux, maire, soit mandaté, pour et au nom de la Municipalité, à signer l'acte de servitude;

QUE la résolution numéro 2021-09-321 demeure valide quant au reste.

ADOPTÉE

10. Période de questions

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une période de trente (30) minutes maximum. Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toutes questions s'il les juge offensantes ou inappropriées.

11. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 07.

ADOPTÉE

2022-05-173

2022-05-174

Jonathan Chalifoux
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

Je, Jonathan Chalifoux, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.